

WE RECEIVE a significant number of requests from Catholic lay men and women and from diocesan clergy to become Oblates of the monastery, and it is a great grace, when possible to clothe novice oblates and to receive their oblation following their novitiate. Oblates are a public part of our monastic family and are always amongst the “fratribus absentibus”—the absent brethren—prayed for at the end of every Hour of the Divine Office. Their support is vital.

For various reasons, many who request oblation are unable to visit in person so as to be clothed as novice oblates, or to make their oblation. Whilst it is necessary to preserve the integrity of oblation and its attendant rites, we have been searching for a way of formally associating those who wish it, but who cannot visit in person, with our prayer and work.

To that end we are happy to announce the formation of “Associates of the Monastère Saint-Benoît”. Associates make a private commitment to pursue the conversion of their life according to the spirit of the Rule of St Benedict and to their state in life. They undertake to pray regularly for the monastery. When possible they do this by praying some part of the Divine Office, preferably in the monastic rite. According to their means, they offer material support to the monastery at least annually. Associates, living and dead, are included in the daily prayers of the monastery for benefactors and friends. Associates are free annually to renew, or to end their commitment at will and incur no sin in so doing. Baptised persons who are not yet in full communion with the Catholic Church may request to become Associates.

A person becomes an Associate by a written request to the Prior, explaining their motivation for so doing. When a request is accepted a Certificate of Association will be drawn up indicating the date of its commencement and the date for its annual renewal. Its renewal is achieved by the Prior’s acceptance of a letter requesting the same.

We hope that this Association with our life and work will meet the desire expressed by many. This growth of our monastic family is a source of great joy and we look forward to cooperation with Associates in our future spiritual and material development.

NOUS RECEVONS un nombre significatif de demandes de la part de laïcs catholiques hommes et femmes, ainsi que de membres du clergé diocésain, exprimant le souhait de devenir

oblats du monastère. C’est une grande grâce quand il est possible de vêtir les oblats novices et de recevoir leur oblation à la suite de leur noviciat. Les oblats constituent une partie publique de notre famille monastique et sont toujours au nombre des « fratribus absentibus » - les frères absents - pour lequel on prie à la fin de chaque Heure de l’Office Divin. Leur support est vital.

Pour plusieurs raisons beaucoup de ceux qui ont demandés l’oblation ne peuvent pas nous rejoindre en personne pour recevoir l’habit de l’oblat novice, ou pour faire leur oblation. S’il est nécessaire de préserver l’intégrité de l’oblation et de ses rites, nous avons recherché une manière d’associer formellement ceux qui le désirent, mais ne peuvent nous visiter physiquement, avec notre prière et notre travail.

A cette fin nous sommes heureux d’annoncer la formation d’« Associés du Monastère Saint-Benoît ». Les Associés s’engagent en privé à la conversion de leurs mœurs selon l’esprit de la Règle de Saint-Benoît et à la mesure de leur propre état de vie. Ils promettent de prier régulièrement pour le monastère. Lorsque c’est possible, ils le font en priant une partie de l’Office Divin, de préférence dans le rite monastique. A la mesure

de leurs moyens ils offrent une aide matérielle au moins annuellement. Les Associés, vivants ou morts, sont inclus dans les prières quotidiennes du monastère pour ses amis et bienfaiteurs. Les Associés sont libres de renouveler ou cesser annuellement leur engagement à volonté et ne tombent sous le coup d’aucun péché ce faisant. Des personnes baptisées n’étant pas encore en pleine communion avec l’Eglise Catholique peuvent demander à devenir Associé.

Une personne devient un Associé par une requête écrite au Prieur, expliquant ses motivations. Lorsqu’une requête est acceptée, un Certificat d’Association va être rédigé indiquant la date de son commencement et celle de renouvellement annuel. Ce renouvellement est ratifié par l’acceptation par le Prieur d’une lettre demandant ledit renouvellement. Nous espérons que cette Association avec notre vie et notre travail comblera le désir exprimé par beaucoup de gens. Cette croissance de notre famille monastique est une source de grande joie et nous nous réjouissons par avance de cette coopération avec les Associés pour notre futur développement matériel et spirituel.

